



RELEVÉ DE DÉCISIONS

VU le Code de l'Éducation modifié par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007

VU le décret n° 2010-1652 du 28 décembre 2010 modifiant les décrets n° 94-39 du 14 janvier 1994 et n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

VU les statuts de l'université adoptés le 4 mars 2008 et modifiés le 2 novembre 2010

VU le quorum nécessaire pour délibérer établi à 16 membres présents ou représentés

Après en avoir délibéré, décide :

DECISION n° 1 : *D*écision *B*udgétaire *M*odificative n° 2 - exercice 2012

Le montant total de l'autorisation de dépenses après la D.B.M 2 s'élève à 178 859 098,69 euros et se répartit en :

- 39 212 672,53 euros pour la section de fonctionnement, hors frais de personnel
- 132 069 614,00 euros pour la masse limitative « personnel ». Le plafond d'emplois fixés par l'État est de 2027 ETPT, celui des emplois sur ressources propres est de 59 ETPT
- 7 576 812,16 euros pour la section d'investissement

Le budget 2012 après DBM 2 (résultant du Budget primitif, des virements effectués, des ressources affectées, des reports de convention de recherche, des modifications apportées par les DBM 1 et 2, comportant les annexes suivantes : prévisions de recettes par origines, prévisions de dépenses par destinations, état détaillé des crédits, tableaux d'emplois, plan pluriannuel d'investissement, plan de trésorerie, reports sur conventions de recherches est :

**Adoptée à la majorité
des 25 membres présents ou représentés
(pour : 22, contre : 2, refus de vote : 1)
(Quorum requis 13 pour)**

DECISION n° 2 : Demande de modification de la licence professionnelle « Hôtellerie et Tourisme, spécialité nouvelles technologies de communication et de distribution appliquée au tourisme » (ISTHIA)

Il s'agit d'une régularisation de situation suite à un redéploiement de licence professionnelle en alternance dans le département de l'Aveyron (partenariat avec la CCI).

La totalité des pièces justificatives ont été validées en Commission F.O.I (Formation, Orientation, Insertion) du 21 septembre 2012. Il s'agit du même programme effectué à Foix mais en non alternance.

**Adoptée à la majorité
des 25 membres présents ou représentés
(pour : 17, abstentions : 7, refus de vote : 1)**

DECISION n° 3 : Création UE optionnelles dans les masters Métiers de l'enseignement et de la formation

L'IUFM demande la création d'UE optionnelles pour les masters Métiers de l'Enseignement de façon à ce que les étudiants qui ont validé un niveau de langues puissent avoir accès à des UE optionnelles (tableau, ci-joint)

**Adoptée à la majorité
des 25 membres présents ou représentés
(pour : 24, refus de vote : 1)**

DECISION n° 4 : Demande de modification d'intitulé du DUMET suite à l'inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

Ce diplôme a été validé par l'Université sous l'intitulé suivant : Diplôme d'Université Médiathèques et Technologies (DUMET) option « bibliothécaire jeunesse - option « E-documentaliste ». L'intitulé inscrit au RNCP est : Médiathécaire/documentaliste, option médiathécaire jeunesse, option E-documentaliste.

Ce changement d'intitulé a été validé à l'unanimité en CEVU du 26/10/2012

**Adoptée à l'unanimité
des 25 membres présents ou représentés**

DECISION n° 5 : Création d'un bureau Vie Etudiante

La création d'un bureau Vie Etudiante a été proposée par la Vice-Présidente Etudiante. L'objectif est de mener une réflexion sur la Vie Etudiante entre organisations de l'Université, de permettre une impulsion de la politique de participation des étudiants à la Vie Universitaire et d'améliorer les conditions de vie et d'études.

La composition est la suivante :

- La Vice-Présidente Etudiante, 2 élus du Conseil d'Administration, 6 élus du Conseil des Etudes et de la Ve Universitaire, 1 élu du Conseil Scientifique
Une représentativité de chaque organisation syndicale étudiante est souhaitée pour constituer ce bureau.

**Adoptée à la majorité
des 26 membres présents ou représentés
(pour : 25, refus de vote : 1)**

DECISION n° 6 : Aide à la mobilité internationale 2012-2013 (IUFM)

L'IUFM Midi-Pyrénées, Ecole Interne de l'Université Toulouse II-Le Mirail a adopté une politique d'aide à la mobilité internationale de ses étudiants et formateurs. Cette aide varie suivant le type de mobilité (état ci-joint).

**Adoptée à la majorité
des 26 membres présents ou représentés
(pour : 21, abstentions : 4, refus de vote : 1)**

DECISION n° 7 : Demande de sortie d'inventaire pour mise à la réforme de deux véhicules (IUFM)

Il s'agit d'une Renault Clio du Centre du Département de Rodez (mise en service 1995) et un Renault Express du site de Ranguel (mise en service 1992)

**Adoptée à l'unanimité
des 26 membres présents ou représentés**

DECISION n° 8 : Attribution de concession de logement par nécessité absolue de service pour l'IUFM et l'IUT Blagnac

- Pour l'IUFM : A l'attention de Monsieur LARGY Pierre (F4)
A l'attention de Madame TAUZIN Stéphanie (F4) -(site de Tarbes)
- Pour l'IUT de Blagnac : A l'attention de Madame PORTE Claudine
A l'attention de Madame DUBOURG Carine

Les conseillers sont informés qu'il y a une réforme en cours des concessions de logement par nécessité absolue de service qui entraînera une réduction de celles-ci par Académie (26 à supprimer d'ici la rentrée 2013 pour l'Académie de Toulouse). En conséquence, ces concessions sont mises au vote provisoirement pour une durée s'achevant au 30 juin 2013.

**Adoptée à la majorité
des 26 membres présents ou représentés
(pour : 25, refus de vote : 1)**

DECISION n° 9 : Tarifs cours d'été de BURGOS – session 2013

Ces tarifs validés en Conseil de Département du 19 octobre et au Conseil d'UFR du 22 octobre sont soumis au vote du Conseil d'Administration.

COURS D'ESPAGNOL (DESTINÉS AUX ÉTUDIANTS FRANÇAIS AUTRES QUE HEC)

Semaines	Volume horaire hebdomadaire	Prix € 1 ^{ère} inscription	Frais fixes €	Prix € de réinscription ou boursiers	Renforcement par 10 H
4	20	430	50	385	150
3	20	390	50	355	150
2	20	325	50	295	150
1	20	255	50	235	Sauf semaine 1

COURS D'ESPAGNOL (DESTINÉS AUX ÉTUDIANTS FRANÇAIS PRÉPARATION HEC)

Semaines	Volume horaire hebdomadaire	Prix € 1 ^{ère} inscription	Frais fixes €	Prix € de réinscription ou boursiers	Renforcement par 10 H
4	20	650	50	590	150
3	20	550	50	500	150
2	20	450	50	410	150
1	20	350	50	320	Sauf semaine 1

COURS DE LANGUE AUTRE QU'ESPAGNOL (ANGLAIS, FRANÇAIS, ALLEMAND, ITALIEN, DESTINÉS AUX ÉTUDIANTS LOCAUX SELON LE NOMBRE D'INSCRITS)

Quinzaine	Volume horaire de la quinzaine	Prix € 1 ^{ère} inscription	Frais fixes €	Prix € de réinscription (quinzaine ou année)	Prix € chômeurs	Renforcement
1	36	120	15	110	100	50

**Adoptés à la majorité
des 26 membres présents ou représentés
(pour : 25, refus de vote : 1)**

DECISION n° 10 : Aide à l'Édition

Il s'agit de la participation à la fabrication d'un ouvrage dans la collection histoire de l'art, volume 2 (Catherine Compain)

**Adoptés à la majorité
des 26 membres présents ou représentés
(pour : 25, refus de vote : 1)**

DECISION n° 11 : Motion de soutien à Habib Kazdaghli

Habib Kazdaghli, doyen de l'Université de la Manouba de Tunis, doit passer en jugement le 15 novembre, à la suite d'une plainte déposée par des étudiantes.

Habib Kazdaghli, tout entier dévoué aux intérêts d'une Université tunisienne laïque et démocratique, a dû affronter l'occupation de son Université par les Salafistes entre novembre 2011 et janvier 2012. Il a été plusieurs fois victime d'injures et d'actes violents.

Habib Kazdaghli a noué des liens très féconds avec l'Université de Toulouse-Le Mirail, notamment avec le laboratoire FRAMESPA où il est chercheur associé. Il bénéficie du soutien de ses collègues de l'Université de la Manouba et des autres universités de Tunisie.

Le conseil d'administration de l'Université de Toulouse-Le Mirail, qui a déjà voté une motion de soutien à Habib Kazdaghli le 3 juillet 2012, réaffirme sa solidarité envers le recteur de l'Université de la Manouba et demande aux autorités tunisiennes de préserver les libertés académiques au sein des universités de leur pays et de garantir la sécurité de leurs enseignants dans l'exercice de leur fonction.

**Adoptée à l'unanimité
des 26 membres présents ou représentés**

Toulouse, le 13 novembre 2012

Le Président

Jean-Michel MINOVEZ

Pour le Président,
la Vice-Présidente
du Conseil d'Administration

Valérie VISA-ONDARÇUHU